

CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE
MUSEE DE L'ARCHERIE ET DU VALOIS

Le Maire de la Ville de Crépy-en-Valois (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la proposition faite par l'association « L'HISTRION » dans le cadre de l'animation « Soup'ô contes » organisée par la Ville de Crépy-en-Valois,

DECIDE

Article 1 :

Un contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle est signé avec l'association « L'Histrion », n° de SIRET 42326442000046, domiciliée à HELLEMES (59260), Ancienne Mairie, Place de la République, représentée par son Président Fabien RAGUIDEAU.

Article 2 :

La prestation consiste en la représentation d'un spectacle « L'étrange voyage au pays des Buzuk -Théâtre d'ombres », le vendredi 25 octobre 2024 à 21h au Musée de l'Archerie et du Valois.

Article 3 :

Le coût de la prestation s'élève à 1.000 €/TTC.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 08 octobre 2024.

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

09 OCT. 2024



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20241008-DEC2024-109-DE
Date de télétransmission : 09/10/2024
Date de réception préfecture : 09/10/2024